

Vers un Jura plus solidaire



Une contribution du Parti socialiste jurassien pour développer une politique financière au service de la population et redonner les moyens aux institutions politiques et administratives d'un avenir ambitieux.



TABLE DES MATIÈRES

1. Propos introductif
2. Historique et considérations financières
3. Vision socialiste pour 2025 et au-delà
4. Vers un Jura plus solidaire
 - a. Le lancement d'une initiative populaire cantonale
 - b. Nos actions à concrétiser durant l'année 2025
 - c. Nos propositions soumises à consultation interne

1. Propos introductif

La situation actuelle de l'État jurassien est préoccupante, tant sur le plan financier qu'institutionnel. Le Parti socialiste jurassien (PSJ) ne nie pas les tensions financières que traverse la République et Canton du Jura, mais estime essentiel de **replacer ces difficultés dans une perspective historique et tournée vers l'avenir**. Les critiques systématiques formulées par la majorité politique jurassienne relèvent davantage de l'auto-flagellation que d'une volonté authentique de faire prospérer notre région.

Les défis concernant la fonction publique, le domaine social, l'endettement et les régionalismes sont omniprésents depuis de nombreuses années. Il est cependant crucial de rappeler que **l'État jurassien a su relever les défis qui se sont présentés à lui lors de son accession à la souveraineté**. Des investissements significatifs, se chiffrant en centaines de millions de francs, ont permis un nécessaire rattrapage, et les infrastructures ont été développées dans divers domaines, allant des voies de communication à la culture, aux structures sociales en passant par la formation.

Nous, socialistes jurassiens, affirmons que **l'État n'est pas le problème, mais la solution pour répondre aux aspirations maintes fois répétées du Peuple jurassien pour un monde plus solidaire, plus égalitaire et plus écologique**. L'État jurassien doit disposer des moyens nécessaires pour offrir des conditions de vie et un service public de qualité à l'ensemble de la population, sans distinction de genre, d'âge ou d'origine.

Cinquante ans après les plébiscites jurassiens porteurs d'espoir et à quelques mois de l'intégration de Moutier dans le giron jurassien, **il est impératif de redonner à la République et Canton du Jura les moyens financiers et institutionnels de perpétuer notre soif de liberté, de solidarité et de confiance en l'avenir**.

Dans cet esprit, le PSJ, par l'intermédiaire de son groupe parlementaire, a mené de profondes réflexions et propose aujourd'hui **une série de mesures destinées à améliorer la situation financière de l'État et à redonner aux institutions politiques et administratives les moyens d'une ambition à retrouver**.

La République et Canton du Jura n'a jamais été aussi prospère que ces dernières années, comme en témoigne l'évolution du produit intérieur brut. **La richesse est présente, mais la situation financière actuelle de l'État découle en grande partie de baisses de recettes accordées sans les moyens nécessaires**. Il est donc primordial que la justice fiscale revienne au cœur du débat politique.

Ces mesures ne résoudront pas toutes les problématiques à elles seules. Elles constituent **la contribution du PSJ, qui est ouvert à l'enrichissement par les propositions des autres formations politiques et de la société civile**. Certaines propositions sont novatrices, tandis que d'autres appellent à la concrétisation d'objectifs déjà discutés à plusieurs reprises.

Ensemble, œuvrons pour un Jura plus solidaire, plus juste et plus prospère.



Raphaël Ciochi
Président du PSJ



Loïc Dobler
Président du Groupe PS
au Parlement

2. Historique et considérations financières

Depuis sa création en 1979, la République et Canton du Jura a traversé de nombreuses étapes marquantes, façonnant ainsi son identité politique et économique. À travers cet historique, nous souhaitons mettre en lumière l'évolution des finances publiques du Jura et souligner les réussites et défis rencontrés au fil des années. **Cette introduction historique vise à poser les fondements de propositions qui prônent un État fort et une redistribution équitable des richesses pour garantir une société juste et solidaire.**

L'année 1979 marque un tournant décisif pour le Jura avec son accession à la souveraineté. Dès ses débuts, le canton a dû faire face à des défis importants en matière d'infrastructures et de services publics. Les premières années ont été marquées par des investissements massifs pour rattraper le retard accumulé avant l'entrée en souveraineté. Par exemple, les investissements bruts ont régulièrement atteint des niveaux élevés, permettant le développement des infrastructures de transport, des établissements éducatifs et des équipements de santé. Ces efforts étaient indispensables pour assurer un socle solide à la nouvelle entité cantonale et répondre aux besoins immédiats de la population.

Les charges brutes réelles, ajustées en francs constants de 2023, montrent une augmentation significative au fil des décennies, atteignant près du milliard de francs. Cette hausse est le reflet de **l'engagement constant du canton à fournir des services publics essentiels, tels que la santé, l'éducation et les infrastructures sociales**. En dépit des défis financiers, ces coûts démontrent une volonté inébranlable de garantir l'égalité d'accès aux services pour tou-te-s les citoyen-ne-s, indépendamment de leur situation économique. Ces dépenses sont non seulement nécessaires, mais souhaitables pour construire une société plus solidaire. Les critiques à l'égard des charges de personnel, des biens, services et marchandises ou encore des intérêts de la dette sont à relativiser quand elles ne sont pas tout simplement fausses. L'ensemble des éléments évoqués ci-avant ont diminué en poids relatif à l'ensemble des charges.

C'est ainsi que l'évolution des charges de personnel par rapport aux charges réelles de fonctionnement montre une tendance à la baisse, passant de 45,88 % en 1979 à environ 30 % en 2023. **Cette réduction relative des charges de personnel indique notamment une bonne gestion des ressources humaines, permettant de contenir les coûts sans compromettre la qualité des services publics.** Elle démontre notamment que cette fonction publique, si souvent pointée du doigt, a vu sa part en rapport des charges totales de l'État diminuer. Ce constat ne doit néanmoins pas empêcher des réflexions quant à l'efficacité de la fonction publique jurassienne. Cependant, il est crucial de veiller à ce que cette efficacité ne se fasse pas au détriment des conditions de travail des employés du secteur public qui jouent un rôle vital dans le fonctionnement de l'État et des institutions.

Les subventions et les dédommagements ont en revanche évolué de manière constante pour atteindre plus de 50 % des charges réelles de fonctionnement, démontrant l'importance accordée aux aides publiques pour soutenir divers secteurs. Néanmoins, **force est de constater que ces subventions et dédommagements, respectivement leur augmentation, induit une perte de vision globale ainsi que de l'efficacité des politiques publiques.** Il est par conséquent absolument nécessaire de mettre des outils en place qui permettent d'avoir une meilleure vision d'ensemble et cas échéant d'adapter les politiques publiques.

Les intérêts passifs sur la dette ont été maintenus à un niveau très bas, ce qui a permis au canton de réduire les coûts liés au service de la dette. Par exemple, les intérêts passifs représentaient seulement 0,01 % des charges en 1992. Cette gestion prudente a libéré des ressources pour d'autres dépenses publiques cruciales, démontrant ainsi une approche financièrement responsable et stratégique.

Parallèlement, les revenus bruts réels ont également augmenté, atteignant 1 milliard de francs en 2023. **Cette croissance des revenus témoigne de la capacité du canton à générer des ressources pour financer ses engagements.** Une base fiscale solide, soutenue par des politiques fiscales équitables, a permis de maintenir l'équilibre budgétaire et de soutenir les dépenses publiques nécessaires au développement du canton et ce malgré des baisses fiscales récentes dont on peine aujourd'hui à constater l'effet vertueux supposé. Une fiscalité progressive, où les plus fortunés contribuent de manière proportionnelle à leurs moyens, est essentielle pour redistribuer les richesses de manière juste et équitable.

L'évolution du degré d'autofinancement cumulé montre que le canton a maintenu un niveau d'autonomie financière très correct tout au long de son histoire. Le degré d'autofinancement cumulé, oscillant autour de niveaux élevés (environ 90 %), a permis de démontrer une gestion prudente des finances publiques. Cette autonomie est essentielle pour garantir la capacité de l'État à prendre des décisions stratégiques indépendamment des pressions extérieures, favorisant une gouvernance centrée sur les besoins des citoyens. La recapitalisation de la Banque cantonale du Jura, de la Caisse de pensions ou encore les dépenses liées à la crise sanitaire du Covid ont démontré que l'État jurassien était capable de faire face financièrement à des situations imprévues et conséquentes.

L'évolution de la dette nette, bien qu'en augmentation, a permis de financer des projets structurants et de rattraper le retard infrastructurel initial du canton. La dette nette est certes passée de CHF 0.– en 1979 à CHF 390 millions en 2023 selon comptes RCJU. Cela montre que, malgré l'augmentation de la dette, les fonds ont été utilisés pour des investissements cruciaux soutenant le développement à long terme du canton. **Un endettement maîtrisé est un levier de développement durable et équitable.**

En analysant plus en détail les dernières décennies, on observe des investissements importants dans divers secteurs. Les dépenses pour la santé et le social ont progressé de manière continue, reflétant une priorité accrue pour ces domaines et des besoins de la population. Sans adapter ses dépenses à la hausse dans ces domaines, l'État aurait accepté de laisser des femmes et des hommes sur le bord du chemin. Cela n'aurait pas été acceptable et contraire à bien des engagements constitutionnels de la République et Canton du Jura.

Les dépenses d'investissement, comparées aux dépenses totales réelles, ont montré une évolution stable, garantissant que les infrastructures du canton soient régulièrement modernisées et adaptées aux besoins de la population. **Les emprunts à moyen et long terme ont été gérés de manière à éviter une surcharge de la dette tout en permettant des investissements nécessaires.** En 2023, les emprunts à moyen et long terme ont permis de financer des projets d'envergure tout en maintenant un taux d'endettement net de 114 %.

À titre indicatif, on pourra aussi relever que selon le dernier rapport de l'État sur la situation financière des communes (2022), **l'endettement net des communes se montait à CHF 299'391'701 soit à un niveau comparable à celui du Canton du Jura.** Comparaison intéressante puisque les mêmes majorités politiques qui s'inquiètent de l'endettement du canton ne semblent pas avoir les mêmes inquiétudes pour les communes alors que la dette nette des communes jurassiennes a augmenté de plus de 14 millions entre 2020 et 2022 et représente une dette nette de plus de CHF 4'000.– par habitant.e.

Le degré d'autofinancement cumulé des communes jurassiennes en 2022 est égal à 75.27 % soit en dessous des critères du frein à l'endettement qui prévaut au niveau cantonal.

En conclusion, l'analyse des données financières du Canton du Jura de 1979 à 2023 montre une situation financière solide. Grâce à une gestion prudente et des investissements stratégiques, le canton a su répondre aux défis qui se présentaient à lui tout en maintenant une stabilité financière. **Pour aller de l'avant, il est essentiel de continuer à investir dans des secteurs clés tels que l'éducation, la santé, le social et les infrastructures (notamment la transition énergétique), d'assurer une justice fiscale par une taxation progressive des revenus et de renforcer les mécanismes de redistribution pour promouvoir une société plus équitable et solidaire.** En transformant les défis financiers en opportunités, le Jura peut aspirer à un développement durable et inclusif, incarnant ainsi les valeurs d'un État fort et redistributif.

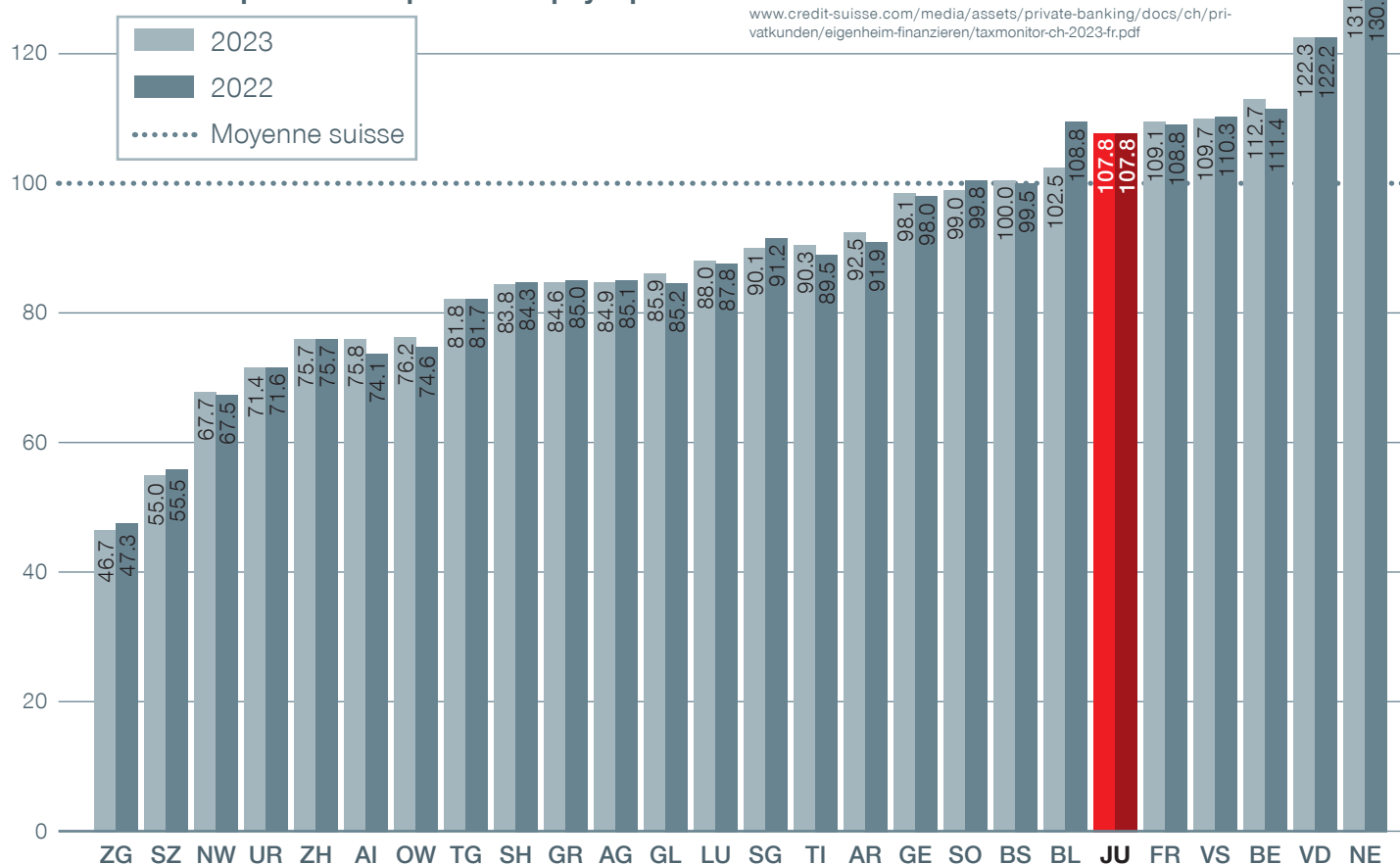
Comme indiqué ci-avant, il convient également de tordre le cou à certaines croyances relatives aux finances publiques et à la fiscalité. **Non, le canton du Jura n'est pas un enfer fiscal** comme d'aucun ne cessent de le faire croire.

Selon l'étude du Crédit « Tax Monitor Suisse 2023 », le canton du Jura se classe comme le 2^e canton romand avec le taux d'imposition des personnes physiques le plus bas. Les voisins du canton du Jura comme Berne ou Neuchâtel ont une fiscalité considérée comme moins attrayante et notre canton de se retrouver juste derrière Bâle-Campagne et Bâle-Ville dont personne ne considère qu'ils pratiquent une politique fiscale confiscatoire.

En ce qui concerne les personnes morales, le canton du Jura connaît une charge fiscale sur les personnes morales moins importante que des cantons comme Berne, Zurich et le Tessin qui ne sont pas connus pour être des régions économiquement faibles.

Taux d'imposition des personnes physiques

Source: Tax Monitor Suisse du Credit Suisse 2023, Page 18
www.credit-suisse.com/media/assets/private-banking/docs/ch/pri-vatkunden/eigenheim-finanzieren/taxmonitor-ch-2023-fr.pdf



Toujours à propos des personnes morales, on pourra se rendre compte de l'effet des baisses fiscales de ces dernières années sur les finances publiques au travers le tableau en CHF ci-après :

Bénéfice imposable	Type d'imposition	2000	2024	Différence
50'000.-	Total (Impôt	14'310.-	9'523.-	- 4'787.-
150'000.-	fédéral direct,	42'930.-	28'570.-	14'360.-
500'000.-	État, Commune	143'100.-	95'232.-	- 47'868.-
1'000'000.-	et Paroisse)	286'200.-	190'464.-	- 95'736.-

Ainsi, les entreprises jurassiennes ont vu leurs impôts baisser de plus de 33% en un quart de siècle. Même en maîtrisant l'ensemble des charges de l'État, il paraît pour le moins illusoire de se priver d'un tiers des revenus provenant de l'imposition des personnes morales tout en espérant améliorer sa situation financière.

Pour autant, l'emploi n'a augmenté que de 12% passant de 31'639 emplois équivalents plein temps en 2011 à 35'490 en 2021 (+3'581). À noter tout de même que si cette augmentation est réjouissante, elle est bien en deçà des efforts consentis par les collectivités publiques quant à l'imposition des personnes morales.

Il est en plus difficile, voire mensonger d'affirmer que l'augmentation de l'emploi sur le territoire jurassien serait la résultante de baisses fiscales. En effet, si le secteur de l'horlogerie (+1109) connaît effectivement un dynamisme important ces dernières années, il est suivi de peu par le domaine de la santé et du social (+1027) qui regroupe l'ensemble des activités pour la santé humaine, les EMS ainsi que l'action sociale sans hébergement, par exemple les structures d'accueil de l'enfance. Des secteurs totalement imperméables aux questions fiscales.

On notera par ailleurs que durant la même période (2011-2021), le nombre d'employés frontaliers est passé de 5'961 à 9'496. Cette situation se ressent au niveau des infrastructures de transport mais également au niveau de l'imposition des frontaliers qui est clairement l'impôt le plus dynamique du canton.

3. La vision socialiste pour 2025... et au-delà

Comme nous l'avons vu précédemment, l'évolution de la situation financière de l'État est globalement satisfaisante en tenant compte de son évolution historique. Néanmoins, **force est de constater que les prochaines années pourraient s'avérer compliquées notamment pour respecter le frein à l'endettement.**

Cette situation s'explique par plusieurs éléments que sont notamment :

- l'absence de revenus provenant des parts de la BNS,
- la baisse fiscale des personnes morales,
- la précarisation d'une partie importante de la population,
- le décalage dans le temps des revenus de la péréquation financière avec l'arrivée de Moutier.

Les difficultés actuelles de l'État jurassien ne sont pas uniquement d'ordre financier. Elles sont aussi, et peut-être surtout, d'ordre institutionnel. Que ce soit au niveau des relations Etat-communes, de l'incapacité du Parlement jurassien à prendre de la hauteur ou parfois du manque de vision globale du Gouvernement, il est **impératif de revoir notre organisation politique et administrative** afin de redonner un nouveau souffle à notre région. L'arrivée de Moutier au sein de la République et Canton du Jura doit à ce titre être utilisée comme une opportunité et non comme une difficulté.

En outre, l'État jurassien doit retrouver sa capacité à faire différemment que les autres cantons suisses. Jamais le canton du Jura ne pourra faire la même chose que les autres et espérer arriver à de meilleurs résultats. Dans ce contexte et malgré les difficultés, **le Parti socialiste jurassien souhaite rester une force de proposition quand d'autres choisissent comme seul objectif d'éventuels succès électoraux à venir.** Notre canton ne saurait se permettre des chamailleries politiciennes. Les défis sont là, nombreux et exigeants.

Nous avons donc opté pour un « programme politique revisité » pour l'année à venir et qui tienne compte des enjeux à court terme mais également à moyen terme.

Les élu-e-s socialistes ont articulé leurs réflexions autour de plusieurs considérations fondamentales :

En premier lieu, ils ont mis en avant la **nécessité pour la fonction publique jurassienne de renforcer son efficacité** et de s'assurer qu'elle dispose des moyens adéquats pour remplir sa mission de service à la population. Il est crucial que l'administration ne se contente pas simplement de fonctionner, mais qu'elle puisse véritablement répondre aux besoins des Jurassiennes et Jurassiens.

Ensuite, le Parti socialiste jurassien réaffirme son **attachement indéfectible à un service public de qualité, qui doit rester accessible à tous**, sans distinction de lieu de résidence, d'âge, de genre ou d'origine. Pour les socialistes, il est impératif que l'État demeure au service de l'ensemble des citoyennes et citoyens, dans une relation où l'intérêt de la population prime, sans qu'il y ait inversion des rôles.

Enfin, les socialistes soulignent que toute réorganisation de l'État doit impérativement s'accompagner d'une **coopération étroite avec les communes jurassiennes**. Ils plaident pour une réévaluation du rôle institutionnel de ces communes, afin qu'elles puissent retrouver une place plus significative dans la gouvernance locale. Cette collaboration est perçue comme essentielle pour assurer une gestion publique qui soit à la fois efficiente et en phase avec les réalités locales.

Les propositions du Groupe parlementaire socialiste sont de trois ordres :

- **Le lancement d'une initiative populaire cantonale** (chapitre 4a) ;
- **Des actions durant l'année 2025** avec le dépôt de plusieurs interventions parlementaires (chapitre 4b) ;
- **Des propositions qui seront soumises à la consultation** des membres du Parti socialiste jurassien et qui pourraient intégrer le programme pour la prochaine législature (chapitre 4c).

4. Vers un Jura plus solidaire

4.a) Le lancement d'une initiative populaire cantonale

« Structures d'accueil de l'enfance : un avenir assuré pour les familles jurassiennes »

Préambule

- Considérant que l'accès aux structures d'accueil de l'enfance est essentiel pour l'égalité des chances, l'épanouissement des enfants et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- Reconnaissant les disparités existantes dans l'accès à ces structures à travers le Canton du Jura et l'impact que cela peut avoir sur les familles ;
- Soulignant la nécessité d'un effort conjoint entre les parents, l'État, les communes et les entreprises pour garantir un financement équitable et durable de ces services.

Demande (esquisse de texte)

Les citoyennes et les citoyens de la République et Canton du Jura soussigné-e-s, conformément à l'article 75 alinéa 1 de la Constitution cantonale (RSJU 101) ainsi qu'aux articles 85 et suivants de la loi sur les droits politiques (RSJU 161.1) demandent :

- **Afin de garantir à toutes les familles résidant dans le Canton du Jura une place dans une structure d'accueil pour les enfants jusqu'à l'âge de l'entrée en école obligatoire, les employeurs participent au financement de cette prestation par une contribution adéquate, proportionnelle à la masse salariale de leur entreprise (conjointement aux parents, à l'État et aux communes).**

Conclusion

Cette initiative vise à garantir à chaque enfant dans le Jura un accès à des structures d'accueil de qualité, tout en assurant une répartition équitable et durable des coûts entre les parents, l'État, les communes et les entreprises. Elle représente un pas décisif vers une société plus juste, où les familles peuvent concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale, et où tous les enfants bénéficient des meilleures conditions pour leur développement.

Type de l'initiative Rédigée en termes généraux.

Argumentaire développé

La situation actuelle pour les structures d'accueil de l'enfance doit être améliorée afin de permettre la prise en charge beaucoup plus facile des enfants dont les parents souhaitent/doivent se rendre disponible en journée. Cette mesure permet également un pas supplémentaire vers une égalité homme-femme et une disponibilité supplémentaire sur le marché du travail.

Impliquer les entreprises dans le financement des structures d'accueil de l'enfance est une mesure déjà en place dans la plupart des cantons romands et s'avère bénéfique pour l'ensemble de la société. Cette contribution permet d'assurer des services de garde de qualité, accessibles à toutes les familles, favorisant ainsi une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Un financement partagé entre l'État et les entreprises allège la pression sur les finances publiques, permettant une allocation plus efficace des ressources publiques vers d'autres priorités sociales et économiques.

Les tarifs des structures de garde ont déjà été augmentés pour les parents, et il n'est pas viable de continuer à accroître cette charge financière. En intégrant les entreprises dans le financement, on peut maintenir des tarifs abordables pour les familles, garantissant ainsi l'accès universel à ces services essentiels.

Enfin, la disponibilité de structures de garde facilite le recrutement pour les entreprises en leur permettant d'attirer des parents qui, autrement, seraient limités par des contraintes de garde. Cela crée un environnement de travail plus inclusif et diversifié, où les parents peuvent être pleinement disponibles et engagés dans leurs rôles professionnels, renforçant ainsi la compétitivité et l'attractivité du marché du travail local. Adopter cette mesure dans le Jura harmoniserait les pratiques avec celles des cantons romands et renforcerait l'engagement des entreprises dans la responsabilité sociale, tout en soutenant le développement harmonieux de la société.

4. b) Nos actions durant l'année 2025

1. Réévaluation totale du patrimoine financier et administratif de l'État

La réévaluation totale du patrimoine financier et administratif de l'État est essentielle pour obtenir une image précise et actuelle de la valeur des actifs publics. De nombreux éléments du patrimoine financier sont sous-évalués, ce qui peut masquer la véritable santé financière de l'État. En réévaluant ces actifs, nous pouvons améliorer significativement le résultat financier global (plusieurs millions de francs sont en jeu). Cette mesure permet d'identifier des opportunités de valorisation et d'optimisation des ressources, tout en assurant une gestion plus transparente et responsable des biens publics. En alignant la valeur des actifs sur leur réalité économique, l'État peut mieux planifier ses investissements et ses dépenses, renforçant ainsi la confiance des citoyens et des investisseurs dans la gestion des finances publiques. Une réévaluation rigoureuse contribue également à une allocation plus efficace des ressources, soutenant le développement durable et la stabilité économique du canton.

2. Mise en place d'une stratégie immobilière pour les bâtiments de l'État

La mise en place d'une stratégie immobilière pour les bâtiments de l'État est essentielle pour optimiser l'utilisation du patrimoine immobilier public. Cette démarche permettrait de maximiser l'efficacité et la rentabilité des biens immobiliers de l'État, tout en répondant aux besoins croissants de la population et des services publics. Avec l'intégration de Moutier, ce travail devient d'autant plus crucial. Une stratégie bien définie permettrait d'identifier les opportunités de rationalisation, de réduire les coûts de maintenance, et d'améliorer la qualité des infrastructures publiques notamment avec leur assainissement énergétique. En outre, elle contribuerait à une meilleure planification des investissements immobiliers, assurant une utilisation durable et responsable des ressources publiques. Malgré de nombreuses demandes à ce sujet, notamment dans le cadre de la Commission de gestion et des finances, force est de constater qu'une telle stratégie immobilière n'existe toujours pas.

3. Rétablissement du dernier échelon de l'imposition des personnes physiques (et/ou adaptation de sa progressivité)

Le rétablissement du dernier échelon de l'imposition des personnes physiques, qui avait été supprimé il y a plusieurs années à la suite d'une proposition du Centre, est une mesure essentielle pour renforcer la justice fiscale. Cet échelon supérieur permettrait de taxer plus équitablement les revenus les plus élevés, contribuant ainsi à une redistribution plus juste des richesses. En réintroduisant ce niveau d'imposition, on accroît les recettes fiscales nécessaires pour financer les services publics et les infrastructures, tout en réduisant les inégalités sociales. Cette initiative est cruciale pour assurer que les contributions fiscales soient proportionnelles aux capacités contributives de chaque citoyen, favorisant ainsi une société plus équilibrée et solidaire.

À l'heure actuelle, un couple marié avec un revenu imposable de CHF 202'400.– paie le même pourcentage d'impôt cantonal qu'un couple marié avec un revenu de CHF 300'000.–. Cette situation n'est pas acceptable.

Le canton de Vaud par exemple connaît un barème plus progressif et jusqu'à CHF 300'000.– de revenu imposable.

4. Augmentation des contrôles fiscaux

L'augmentation des contrôles fiscaux est une mesure cruciale pour lutter contre la fraude fiscale et optimiser les recettes de l'État. Plus de contrôles signifient une réduction des fraudes, ce qui se traduit par une augmentation des recettes fiscales. Cette démarche permet de s'assurer que tous les contribuables paient leur juste part, renforçant ainsi l'équité fiscale. En réduisant les pratiques de fraude, nous protégeons les finances publiques et pouvons réinvestir ces fonds dans des services publics essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. Un contrôle fiscal rigoureux est également un signal fort de l'engagement de l'État à maintenir une administration fiscale transparente et efficace, renforçant la confiance des citoyens dans le système fiscal.

L'engagement d'experts fiscaux ces dernières années a démontré que le coût d'un expert fiscal est très largement compensé par les recettes supplémentaires générées par ces collaborateurs.

5. Annulation de la baisse prévue de l'impôt des personnes morales (RIEIII) pour 2026 et les années suivantes

Dans un contexte de ressources financières limitées, il est imprudent de réduire l'impôt des personnes morales. Annuler la baisse prévue pour 2026 permet de conserver environ 6,5 millions de francs dans les caisses de l'État, un montant crucial pour financer les services publics et les infrastructures nécessaires à la population. Lorsque les finances publiques sont sous pression, il est essentiel de maintenir les recettes fiscales au niveau nécessaire pour assurer la pérennité des services essentiels. Offrir des cadeaux fiscaux aux entreprises alors que les besoins en financement public sont élevés serait une erreur stratégique, compromettant la capacité de l'État à investir dans des secteurs clés tels que l'éducation, la santé et le développement économique. Cette mesure assure une gestion fiscale responsable et soutient une répartition équitable des charges fiscales entre les personnes morales et physiques.

6. Suppression du statut « nouvelle entreprise innovante » NEI

La suppression du statut « nouvelle entreprise innovante » (NEI) se justifie par l'inefficacité économique de cette mesure. Bien que ce statut permette à des personnes physiques de déduire leurs investissements, les résultats observés sont insignifiants en termes de création de valeur économique. En éliminant ce statut, nous pouvons réorienter les ressources publiques vers des initiatives ayant un impact économique tangible et significatif. Cette suppression favorise une concurrence plus équitable entre les entreprises et assure que les incitations fiscales sont utilisées de manière plus efficace et stratégique pour stimuler l'innovation réelle et le développement économique durable.

7. Modification de l'impôt sur les successions avec introduction d'un impôt sur les successions en ligne directe avec une franchise à déterminer (par exemple CHF 750'000.-)

La modification de l'impôt sur les successions, incluant une imposition en ligne directe avec une franchise (par exemple CHF 750'000.-), est une mesure équitable qui favorise l'égalité des chances dès la naissance. Comme le prévoit le Canton de Vaud, cet impôt est l'un des plus justes car il permet de redistribuer les richesses de manière équilibrée, limitant ainsi l'accumulation excessive des patrimoines familiaux. Cette initiative contribue à financer les services publics et les infrastructures tout en réduisant les inégalités économiques. En instaurant une franchise, on protège les petits héritages, ce qui permet de taxer équitablement les grandes successions sans pénaliser les familles aux revenus modestes.

8. Étude sur l'imposition de la matière fiscale sur le territoire cantonal (entreprises rachetées par des grands groupes)

Face à l'augmentation du rachat d'entreprises régionales par des grands groupes dont les sièges se situent en dehors du Jura, il est crucial de mener une étude approfondie sur l'imposition de la matière fiscale. Ces grands groupes maîtrisent les mécanismes d'optimisation fiscale, ce qui peut réduire les recettes fiscales locales. L'objectif de cette étude est d'explorer des solutions fiscales adaptées pour s'assurer que les entreprises opérant sur le territoire cantonal contribuent équitablement aux finances publiques, indépendamment de leur siège social. En mettant en place une imposition qui prend en compte ces réalités, nous pourrions préserver les ressources financières du canton, renforcer la justice fiscale entre les grandes entreprises et les PME et garantir un financement stable pour les services publics.

9. Adaptation des barèmes d'impôt sur la fortune

Afin de garantir une justice fiscale entre les revenus du travail et ceux provenant de la fortune, il paraît essentiel de revoir les barèmes de l'impôt sur la fortune afin de garantir une contribution équitable.

10. Augmentation du salaire minimum cantonal

L'augmentation du salaire minimum cantonal est essentielle pour garantir à chaque travailleuse et travailleur un niveau de vie digne et décent. Cette mesure favorise non seulement la réduction des inégalités socio-économiques, mais stimule également la consommation locale, augmentant ainsi les recettes fiscales et diminuant le recours aux aides sociales. L'État n'a pas vocation à subventionner des emplois qui ne sont pas payés convenablement. C'est l'employeur qui doit assumer ses responsabilités.

11. Introduction du renchérissement automatique pour le salaire minimum cantonal

L'indexation automatique du salaire minimum à l'inflation est indispensable pour préserver le pouvoir d'achat des travailleurs. Cela assure que les salaires suivent les fluctuations du coût de la vie, évitant ainsi une érosion du niveau de vie et garantissant une stabilité économique et sociale.

12. Élargissement du fonds pour la formation professionnelle à la formation continue

Les possibilités de formations continues sont nombreuses et diverses. La Confédération soutient d'ailleurs de manière très concrète les formations professionnelles supérieures. Néanmoins, les coûts des formations continues peuvent encore être un frein pour les personnes avec des revenus modestes. Une personne formée est pourtant une personne qui risque moins de tomber dans une précarité immédiate en cas de perte d'emploi. Pour cette raison, il paraît essentiel d'élargir le fonds pour la formation professionnelle à la formation continue pour les personnes qui n'ont pas pu suivre de formation professionnelle initiale.

13. Augmentation des allocations familiales à CHF 300.- minimum et CHF 400.- pour l'allocation de formation (contre 275 et 325 aujourd'hui)

L'augmentation des allocations familiales à CHF 300.- par enfant et par mois permet de soutenir efficacement les familles face aux coûts croissants liés à l'éducation, aux primes d'assurance maladie et au bien-être des enfants. En rattrapant le retard pris sur les cantons romands, cette mesure contribue à réduire la pauvreté infantile, à favoriser l'égalité des chances et à renforcer le tissu social. Elle permet également de limiter le recours à des aides sociales entièrement à la charge de l'État et des communes.

14. Établir une équité dans les emplois publics de la Confédération et de ses entreprises

Il est impératif d'assurer une répartition équitable des emplois publics liés à la Confédération et à ses entreprises à travers tous les cantons, y compris le Jura, où le nombre d'emplois publics est actuellement faible. Une distribution plus équilibrée de ces emplois favoriserait une cohésion nationale plus forte et contribuerait au développement économique des régions moins favorisées.

Une meilleure répartition des emplois publics permettrait de garantir que tous les cantons bénéficient équitablement des opportunités économiques et des avantages liés à la présence de postes publics.

De plus, en augmentant le nombre d'emplois publics dans des cantons comme le Jura, nous favorisons une stabilité économique accrue et créons des opportunités pour les Jurassiennes et Jurassiens, réduisant ainsi la nécessité pour eux de devoir penduler pendant de longues heures vers d'autres régions pour trouver du travail.

15. Lancement d'une étude sur les hospitalisations extérieures et les mesures envisageables

Donner mandat pour la réalisation d'une étude cofinancée par l'Hôpital du Jura (HJU) et l'État pour analyser les hospitalisations extérieures est une initiative stratégique visant à contenir et réduire les coûts croissants des soins de santé. Cette étude permettra d'identifier les principales causes des hospitalisations extérieures et de proposer des mesures concrètes pour les limiter. En mettant en œuvre les recommandations issues de cette étude, nous pourrions améliorer l'efficacité des services de santé locaux et optimiser les ressources disponibles. Une telle approche proactive est essentielle pour garantir la pérennité financière du système de santé tout en répondant aux besoins de la population de manière équitable et efficiente.

16. Évaluer la pertinence des mandats donnés à l'externe en regard d'autres solutions (par ex. collaborations avec d'autres cantons)

Comme indiqué précédemment, les subventions ont augmenté de manière continue depuis l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura. Une autre tendance lourde consiste à donner des mandats externes à l'État pour réaliser certaines tâches. Malheureusement, il n'existe pas d'indications claires quant au nombre de ces mandats, leurs coûts et les domaines concernés. Il est essentiel que l'État garde une vue d'ensemble de ses mandats et se questionne quant à la pertinence de ceux-ci, respectivement à l'opportunité de réaliser certaines de ces tâches au sein même des structures étatiques.

17. Évaluer les retombées de toutes les structures étatiques de soutien à l'économie/aux entreprises et participation de ces dernières aux structures reconnues comme pertinentes

Il est impératif d'évaluer les retombées des structures de soutien à l'économie (Creapole, parc de l'innovation, BaselArea, etc.) pour assurer que les ressources allouées à la promotion économique sont utilisées de manière efficace et transparente. De nombreuses structures peuvent être perçues comme obscures et leur impact économique reste parfois difficile à mesurer. En réalisant une évaluation rigoureuse de leurs performances, nous pouvons identifier les initiatives réellement bénéfiques et celles qui méritent d'être réformées ou supprimées. De plus, impliquer les entreprises dans le financement de ces structures garantit une participation active du secteur privé dans le développement économique local, tout en allégeant la charge financière de l'État.

Les entreprises doivent donner leur avis et donc être associées à cette étude. Par la suite, une discussion pour une contribution financière de ces dernières aux structures de promotion doit être envisagée.

18. Fusion du service de l'informatique avec l'entité neuchâteloise (ou d'un autre canton) avec une seule entité pour l'État, les communes, les écoles, la santé, le social et secteur parapublic

Les coûts de l'informatique dans le Jura ont atteint des niveaux astronomiques, rendant indispensable une restructuration pour garantir une gestion plus efficiente et durable des ressources. La fusion du service de l'informatique avec celui de l'entité neuchâteloise (ou une entité d'un autre canton) permettrait de centraliser les services informatiques en une seule entité pour l'État, les communes, les écoles, la santé, le social et le secteur parapublic, éliminant ainsi les doublons coûteux et les inefficacités.

En arrêtant de développer des solutions propres et en imposant une entité informatique unique, nous pouvons réaliser des économies d'échelle significatives, réduire les dépenses et améliorer la qualité des services offerts. Cette fusion permettra également de standardiser les processus, d'harmoniser les technologies utilisées et d'assurer une meilleure intégration des systèmes informatiques entre les deux cantons, facilitant ainsi la collaboration et l'échange de données.

Il est crucial de négocier une convention qui garantisse des emplois dans le Jura, afin de maintenir et même de renforcer l'emploi local. Cette condition garantit que les bénéfices économiques de cette fusion ne se font pas au détriment des employé-e-s jurassiens, tout en offrant des opportunités de développement professionnel dans un cadre plus large et intégré.

19. Suppression de la CGF au profit d'une commission des finances et d'une commission de gestion

La Commission de gestion et des finances (CGF) actuelle ne remplit pas efficacement son rôle de gestion. La vérification de l'efficacité des politiques publiques ne devrait pas se limiter aux variations des rubriques budgétaires. Pour assurer une gestion plus rigoureuse et une meilleure évaluation des politiques publiques, il est nécessaire de remplacer la CGF par deux entités distinctes : une commission des finances et une commission de gestion.

La création d'une commission des finances permettrait de se concentrer exclusivement sur les aspects financiers, assurant une surveillance stricte des dépenses, des recettes et des prévisions budgétaires. Cette commission serait responsable de garantir que les ressources financières sont utilisées de manière optimale et alignées avec les priorités stratégiques du canton.

En parallèle, une commission de gestion serait dédiée à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des politiques publiques, au-delà des simples chiffres budgétaires. Elle aurait pour mission d'analyser les performances des différentes politiques, programmes et initiatives, en tenant compte des résultats obtenus et de leur impact réel sur la population. Cette approche permettrait d'identifier les réussites et les domaines nécessitant des améliorations, assurant ainsi une meilleure utilisation des ressources publiques et une gouvernance plus transparente et responsable.

20. Rattachement du service de la consommation et des affaires vétérinaires au service de la santé publique

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) concentre l'essentiel de ses activités sur des contrôles liés à la santé publique. Rattacher le SCAV au service de la santé publique permettrait de mieux aligner ses missions et ses ressources avec les objectifs globaux de protection et de promotion de la santé.

En intégrant le SCAV au service de la santé publique, nous consolidons les efforts de contrôle sanitaire, de sécurité alimentaire et de surveillance vétérinaire sous une même structure administrative. Cette centralisation permettrait d'améliorer la coordination et l'efficacité des actions de contrôle, en assurant une réponse plus rapide et cohérente aux enjeux sanitaires.

21. Création d'une cellule d'organisation chargée de la gestion de projets et de la mise en place d'un système de gestion des risques (centralisation depuis les autres services)

La gestion de projets et l'organisation de l'État nécessitent une approche centralisée pour assurer une efficacité et une cohérence accrues. Actuellement, ces fonctions ne sont pas centralisées, ce qui peut entraîner des inefficacités et des duplications d'efforts. La création d'un office d'organisation centralisé, chargé de la gestion des projets et de la mise en place d'un système de gestion des risques, répond à cette nécessité.

Cette cellule permettra de centraliser les compétences et les ressources existantes, sans engendrer de coûts supplémentaires, en regroupant les fonctions de gestion de projet et de gestion des risques depuis les autres services. En rattachant cette nouvelle unité à la Chancellerie, nous assurons une coordination étroite avec les plus hautes instances décisionnelles de l'État, garantissant ainsi un alignement stratégique des projets et des initiatives.

22. Création d'un office de la jeunesse

La création d'un office de la jeunesse dans le canton du Jura est essentielle car la jeunesse représente l'avenir de notre société. Cet office permettrait d'encadrer et de soutenir les jeunes face aux défis sociaux, éducatifs et psychologiques qu'ils rencontrent, tout en favorisant leur développement personnel. Il contribuerait à prévenir les problèmes tout en facilitant leur insertion professionnelle. Investir dans la jeunesse, c'est investir dans une société plus forte et solidaire, en offrant aux jeunes les ressources nécessaires pour devenir des citoyens engagés et épanouis.

Ces thématiques, aujourd'hui réparties entre plusieurs départements et services, doivent devenir une priorité pour l'État jurassien en regard de son évolution démographique et de l'émigration des jeunes vers d'autres régions du pays.

23. Révision du soutien aux régions moins fortes économiquement (NPR, nouvel arrêté Bonny, etc.)

Une révision du soutien de la Confédération aux régions économiquement défavorisées est cruciale pour réduire les disparités régionales.

En réallouant efficacement les ressources fédérales, nous stimulons le développement économique local et assurons une distribution plus équitable des opportunités et des ressources. Il s'agit ici d'une question de cohésion nationale.

24. Rétablissement de l'inventaire des dépenses de la Confédération par canton

Le rétablissement de l'inventaire des dépenses de la Confédération par canton est une mesure indispensable pour assurer la transparence et l'équité dans l'allocation des ressources fédérales. Jusqu'au milieu des années 2000, la Confédération tenait un inventaire détaillé de ses dépenses dans les différents cantons, révélant que des cantons comme Berne (BE) et Zurich (ZH) étaient les principaux bénéficiaires. En réintroduisant cet inventaire, nous pourrions disposer de données chiffrées précises pour vérifier que la répartition des moyens fédéraux est réalisée de manière équitable.

Cet inventaire permettrait de mettre en lumière les disparités éventuelles et d'orienter les ajustements nécessaires pour garantir une répartition plus juste des ressources. Les cantons moins favorisés pourraient ainsi recevoir un soutien proportionné à leurs besoins, favorisant un développement équilibré à travers tout le pays.

25. Présentation du budget cantonal condensé et introduction d'une comptabilité analytique

La présentation du budget cantonal sous forme condensée et organisée en enveloppes budgétaires permettrait de simplifier et de clarifier le processus budgétaire. Actuellement, les débats sur des sujets mineurs détournent l'attention des véritables priorités politiques et financières. En structurant le budget par enveloppes, nous pouvons mieux aligner les ressources financières sur les priorités stratégiques du canton, facilitant ainsi une allocation plus efficace et transparente des fonds publics. Cette approche permet de concentrer les discussions et les décisions sur les enjeux majeurs et les investissements à long terme, renforçant la cohérence et l'efficacité des politiques publiques. Il va sans dire que des explications plus détaillées seront nécessaires dans le cadre de la commission parlementaire chargée des finances.

L'introduction d'une comptabilité analytique complète pour l'État et les entités subventionnées est une nécessité impérieuse pour améliorer la gestion financière et optimiser l'utilisation des ressources publiques. Le canton du Jura est actuellement à la traîne en la matière, et les rubriques budgétaires traditionnelles ne suffisent plus pour fournir une image précise et détaillée des coûts associés aux différentes prestations. Une comptabilité analytique permet de déterminer les centres de coûts auxiliaires et principaux, offrant une vue claire sur les dépenses spécifiques liées à chaque service ou activité. Cela permet de mieux identifier les domaines où des économies peuvent être réalisées, de cibler les inefficacités et de prendre des décisions informées pour réallouer les ressources de manière optimale. En agissant ainsi, nous pouvons garantir une utilisation plus transparente et responsable des fonds publics, tout en renforçant la confiance des citoyens dans la gestion de leurs contributions fiscales.

26. Adaptation du frein à l'endettement avec comparatif des différentes solutions des autres cantons, notamment NE

La population jurassienne ayant accepté le principe du frein à l'endettement, il est difficile de proposer sa suppression. Cependant, il est opportun de réaliser un bilan exhaustif de cet outil et de le comparer aux solutions adoptées par d'autres cantons, comme Neuchâtel. Cette évaluation permettrait de déterminer si des adaptations sont nécessaires pour mieux atteindre les objectifs de contrôle de la dette publique. En adaptant le frein à l'endettement, nous pouvons garantir une gestion financière plus efficace et plus souple, tout en respectant la volonté populaire et en assurant la stabilité économique du canton. Une telle révision permettrait également de tirer parti des meilleures pratiques observées ailleurs, optimisant ainsi notre approche pour maintenir des finances publiques saines.

4.c) Nos propositions à soumettre à consultation des membres du PSJ

D'autres idées ne feront pas l'objet d'une proposition politique dans l'immédiat. Elles feront en revanche l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble des membres du Parti socialiste jurassien afin de déterminer les éléments qui pourraient intégrer le futur programme politique du PSJ pour la législature à venir.

27. Un canton du Jura à 10 communes (par exemple : trois communes par district + Moutier)

Les fusions de communes réalisées ces dernières années dans le Jura ont souvent manqué d'envergure, et le processus de fusion est actuellement au point mort. Pour revitaliser ce processus et atteindre une organisation territoriale plus efficace, il est nécessaire de fixer un objectif clair : limiter le nombre de communes à trois par district, plus Moutier, pour un total de 10 communes.

Une telle réorganisation permettrait d'améliorer la gouvernance locale en renforçant la capacité administrative et financière des nouvelles entités fusionnées. Les communes plus grandes et mieux structurées peuvent offrir des services publics de meilleure qualité et plus diversifiés. Cette rationalisation des structures communales facilitera également la planification et la mise en œuvre de projets de développement local.

En définissant cet objectif ambitieux, l'État redonne un souffle au processus de fusion et encourage les communes à s'organiser de manière proactive. Les communes de chaque district sont chargées de définir les contours des futures entités fusionnées, en tenant compte des spécificités locales et des besoins de leurs habitant·e·s. Cette démarche participative garantit que les fusions répondent aux réalités du terrain et bénéficient d'un large soutien de la population.

En fin de compte, cette stratégie vise à renforcer la cohésion territoriale et à optimiser l'utilisation des ressources publiques, tout en assurant une administration locale plus robuste et capable de répondre efficacement aux défis du futur. Cette proposition permettra également aux communes d'avoir plus de poids vis-à-vis de l'État qui de son côté réduira le nombre d'interlocuteurs.

Cette incitation aux fusions doit également permettre de garantir les droits démocratiques des citoyennes et citoyens qui se perdent de plus en plus dans des grandes structures de syndicats intercommunaux dont le contrôle démocratique par les citoyennes et citoyens ne semble plus adapté. Le système de démocratie semi-direct est une chance pour notre région. Il doit être favorisé.

28. Introduction des motions populaires dans toutes les communes et syndicats intercommunaux

Avec la réorganisation territoriale visant à créer des communes plus grandes, il est essentiel de s'assurer que ces entités deviennent plus démocratiques et accessibles aux citoyennes et citoyens. L'introduction des motions populaires dans toutes les communes et syndicats intercommunaux constitue un moyen efficace de garantir une participation citoyenne active et directe.

Permettre aux citoyennes et citoyens de proposer des motions populaires renforce la démocratie participative et assure que les décisions prises au niveau local reflètent véritablement les préoccupations et les besoins des habitants. Cette mesure encourage une gouvernance plus transparente et responsable, en offrant aux citoyennes et citoyens un outil concret pour influencer les politiques locales et intercommunales.

De plus, dans des communes plus grandes, il est crucial de maintenir un lien fort entre les élus et les citoyennes et citoyens. Les motions populaires servent de mécanisme de contrôle citoyen, permettant de maintenir la proximité et l'écoute entre les décideurs et la population.

En fin de compte, l'introduction des motions populaires favorise une culture de participation et de dialogue, renforçant ainsi la légitimité des décisions prises et la cohésion sociale. Cette approche contribue à une gouvernance plus inclusive et à une meilleure satisfaction des citoyennes et citoyens quant à la gestion de leurs affaires locales et intercommunales.

29. Diminution à 50 Députés et 20 Suppléants (60 et 32 actuellement) et cercle électoral unique

La réduction du nombre de députés à 50 et des suppléants à 20, accompagnée de l'établissement d'un cercle électoral unique, répond à la nécessité de gagner en efficacité dans le travail parlementaire. Cette réduction permettrait de concentrer les efforts et les ressources sur un nombre restreint de représentants, favorisant une prise de décision plus rapide et plus cohérente. En introduisant un cercle électoral unique, nous assurons une représentation équitable de l'ensemble du canton, évitant les déséquilibres régionaux et garantissant que chaque voix a un poids égal dans le processus électoral.

30. Délégation de l'octroi de permis de construire aux communes ou regroupements de communes

La délégation de l'octroi des permis de construire aux communes ou aux regroupements de communes permet de rationaliser et de simplifier le processus administratif, tout en rapprochant les décisions des citoyens. Cette situation est déjà en place pour les communes de Delémont, Porrentruy et Haute-Sorne, où elle a prouvé son efficacité.

En déléguant cette responsabilité aux communes, nous favorisons une gestion plus rapide et plus adaptée aux spécificités locales. Les autorités communales sont en meilleure position pour comprendre les besoins et les particularités de leur territoire, ce qui leur permet de prendre des décisions plus éclairées et en adéquation avec les attentes de la population. L'État de son côté doit jouer son rôle d'autorité de surveillance afin de vérifier que le cadre légal est respecté.

31. Cantonalisation de l'impôt sur les personnes morales et refonte de la répartition des tâches et des charges entre l'État et les communes

Les disparités fiscales entre communes ne sont plus acceptables dans le contexte actuel. La cantonalisation de l'impôt sur les personnes morales permettrait de réduire ces inégalités en assurant une redistribution plus équitable des ressources fiscales à l'échelle du canton. Les avantages et les nuisances du développement économique doivent être partagés de manière équitable entre toutes les communes.

Cette mesure renforcerait la solidarité entre les différentes régions du canton, en garantissant que les ressources générées par les entreprises bénéficient à l'ensemble de la communauté jurassienne. La centralisation de l'impôt sur les personnes morales au niveau cantonal permettrait une gestion plus cohérente et efficace des recettes fiscales, tout en évitant les déséquilibres économiques qui peuvent résulter d'une concurrence fiscale intercommunale.

En outre, la cantonalisation de cet impôt favoriserait une planification et une allocation des ressources plus stratégiques, répondant aux priorités de développement du canton dans son ensemble. En fin de compte, cette approche vise à promouvoir une plus grande équité et solidarité au sein du territoire jurassien, en assurant que chaque commune bénéficie des retombées économiques de manière proportionnée et juste.

La répartition actuelle des ressources et des charges entre l'État et les communes ne satisfait personne, créant des tensions et des inefficacités dans la gestion publique. Il est donc impératif de renforcer le principe « qui commande paie » pour réaffecter équitablement les ressources fiscales et les responsabilités financières.

Ce principe stipule que toute entité (État ou commune) qui prend une décision impliquant des dépenses doit en assumer le coût. Par exemple, si l'État décide de mettre en place une nouvelle politique sociale, il doit en supporter les coûts financiers, et non les transférer aux communes sans compensation. De même, si une commune décide d'initiatives spécifiques, elle doit en assumer les coûts correspondants.

Ce principe garantit une gestion plus transparente et responsable des finances publiques, évitant les transferts de charges non justifiés et les déséquilibres financiers entre les niveaux de gouvernance. En réaffectant les ressources fiscales en fonction des responsabilités réelles, nous pouvons assurer une utilisation plus efficace des fonds publics et une meilleure satisfaction des besoins locaux.



Retrouvez nos propositions
sur www.psju.ch

et suivez le PSJ sur



www.psju.ch



Parti socialiste jurassien | Rue du Nord 38 | 2800 Delémont | 032 422 40 94 | info@psju.ch